

~~CONFIDENTIAL~~



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Chambres Extraordinaires au sein
des Tribunaux Cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត

Office of the Co-Investigating Judges
Bureau des Co-juges d'instruction

សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ

Criminal Case File /Dossier pénal

លេខ/No: 002/14-08-2006

លេខស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction

លេខ/No: 001/18-07-2007-ECCC-OCIJ

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា

ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Royaume du Cambodge

Nation Religion Roi

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):
..... ០៤ ០៤ ២០០៨

ម៉ោង (Time/Heure): ១៦ ៤ ៤០

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: C.H.E.A. Kosal

កំណត់ហេតុនៃការចុះធ្វើការស៊ើបអង្កេតជល់កន្លែងកើតហេតុ

Report on reconstruction

Procès verbal de transport sur les lieux

L'an deux mille huit, le vingt six février, à huit heures,

Vu l'instruction ouverte contre **Kaing Guek Eav alias Duch**, mis en examen pour crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève du 12 Août 1949, faits prévus et réprimés par les articles 5, 6, 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi sur la création des Chambres extraordinaires en date du 27 octobre 2004,

Vu la Règle 55.8 du Règlement intérieur des Chambres extraordinaires,

Vu notre ordonnance de transport en date du 21 Février 2008,

Nous, **You Bunleng** et **Marcel Lemonde**, co-juges d'instruction des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens,

Assistés de MM Ham Hel ហាម ហែល et Ly Chantola លី ច័ន្ទគុណា, Greffiers,

Et de MM Tanheang Davann តាន់ហ៊ាង ដាវ៉ាន់ et Ouch Channora អូច ចាន់ណរ៉ា, interprètes assermentés des Chambres Extraordinaires,

Nous sommes transportés au Mémorial de Cheung Ek, situé à 15 km au sud ouest de Phnom Penh.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ភ្នំពេញ។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia National Road 4 ,Chaom Chau , Dangkao Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax:023 218941

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom CHau, Damgkao, Phnom Penh

Boite postale 71, Phnom Penh. Tel : Tel:+855(0)23 218914 Fax:023 218941



~~main 2/48/1~~

Nous sommes transportés au Mémorial de Cheung Ek, situé à 15 km au sud ouest de Phnom Penh, dans la province de Kandal.

Sur les lieux, nous avons retrouvé :

- Mme. Chea Leang ជា ណាង et M. Robert PETIT, Co-procureurs des Chambres Extraordinaires,
- Kaing Guek Eav កាំង ហ្គេក ក្រីវ វិវ វិវ dit Duch ឌុច, assisté de ses avocats, Maîtres Kar Savuth កែវ សាវុត្តិ et François Roux,
- Les témoins MEAS PengKry, HIM Huy, CHHUN Phal, et TAY Teng.

L'expert Zoran LESIC, désigné par ordonnance du 12 Février 2008, également présent sur les lieux pour les besoins de son rapport, a pris les photographies annexées au présent procès verbal (Annexe 1).

*

1. A l'appel des présents, la personne mise en examen [Photo N°1] déclare connaître seulement HIM Huy parmi les quatre témoins. HIM Huy [Photo N°2] déclare connaître DUCH. Le témoin MEAS PengKry [Photo N°3] dit ne jamais l'avoir rencontré, mais connaître son visage. Quant à CHHUN Phal [Photo N°4] et TENG Tay [Photo N°5], ils déclarent ne pas connaître la personne mise en examen.

2. Les témoins CHHUN Phal et TENG Tay affirment que c'est la première fois qu'ils reviennent sur le site de Cheung Ek. MEAS PengKry déclare qu'il est déjà revenu une fois, l'année dernière, pour un film avec HIM Huy. Celui-ci indique qu'il a eu l'occasion de revenir sur les lieux à plusieurs reprises, notamment dans les années 80, sur l'invitation de journalistes et d'ONG.

3. A l'entrée du site, les participants sont invités à relater ce qu'ils savent du processus de **transport** et d'**arrivée des prisonniers**.

3.1 Le témoin MEAS PENGKRY explique que, dans un premier temps, il est venu à Cheung Ek livrer du bois destiné à la construction d'une cabane : il transportait le bois, déchargeait puis repartait. Ensuite, cela s'est passé de la même façon avec les prisonniers. Il empruntait la même route qu'aujourd'hui (qui à l'époque n'était pas goudronnée et était en très mauvais état), entrait par la porte d'entrée actuelle de Cheung Ek [Photo N°6] et garait son camion à peu près où se trouve aujourd'hui le drapeau [Photos N°7 et 8]. Il repartait après réception des prisonniers par les gardiens. Il dit n'être venu « qu'une ou deux fois » à Cheung Ek : en effet, à la suite d'un accident, il fut envoyé à Prey Sâr sur la demande de HIM HUY, pour travailler à la rizière, et cessa les transports à Cheung Ek (il s'était endormi au volant de son camion, qui s'était renversé, du côté de la Pagode Wat Sleng ; aucun prisonnier n'était à bord). Selon lui, il y avait des plaques d'immatriculation sur les véhicules mais il ne se souvient pas du numéro (CHHUN PHAL confirme qu'il y avait des plaques d'immatriculation « S-21 » pour deux camions 4 x 4).

3.2 Le témoin HIM Huy déclare qu'il organisait le transport des prisonniers en général entre 8 et 9 heures du soir. Ils arrivaient les mains attachées dans le dos, gardaient les yeux bandés jusqu'à la fin, et étaient placés dans la maison avant d'être envoyés à l'exécution. Il indique que la fréquence des convois était variable, entre une fois par semaine et une ou deux fois par mois. Il ajoute qu'il n'était pas le seul en charge du transport.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ភ្នំពេញ។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia National Road 4, Chaom Chau, Dangkao Phnom Penh
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax:023 218941
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom CHau, Damgkao, Phnom Penh



~~00181325~~

3.3 Le témoin **TENG TAY** confirme qu'on l'avait assigné à la garde des prisonniers et qu'il était présent à leur réception.

3.4 Le témoin **CHHUN PHAL** ne peut rien dire sur le transport des prisonniers car il était garde à S-21 mais pas ici.

3.5 La **personne mise en examen** déclare que les indications fournies par les témoins n'appellent aucune rectification de sa part.

4. Les participants sont ensuite invités à se rendre à l'emplacement de la **maison en bois** où étaient retenus les prisonniers avant leur exécution [Photo N° 9].

4.1 Le témoin **MEAS PENGKRY** désigne l'emplacement de cette maison [Photo N° 10] et précise qu'elle était d'une largeur de 4 mètres et d'une longueur de 8 mètres environ, sur deux niveaux (rez-de-chaussée et premier étage).

4.2 Le témoin **TENG TAY** est un peu confus, l'environnement ayant changé, mais il confirme la zone où se trouvait la maison en bois. Il indique que le générateur se trouvait à proximité du kiosque qui subsiste actuellement [Photo N°11]. Selon lui, les prisonniers ne passaient pas beaucoup de temps dans la maison avant d'être exécutés. Il explique qu'il tenait une liste, cochant ceux qui arrivaient et ceux qui étaient envoyés à l'exécution, afin de n'en perdre aucun. Il estime le nombre de prisonniers présents en même temps à environ 20 ou 30, sans pouvoir être sûr.

4.3 Le témoin **HIM HUY** déclare pour sa part que les prisonniers étaient à chaque fois entre 50 et 60 et qu'ils restaient au maximum une heure sur place. Il confirme qu'une fois les prisonniers arrivés, on dressait une liste pour en faire la comparaison avec celle de S-21. Cela prenait une demi-heure à une heure. De retour à S.21, HIM HUY faisait son rapport à SUOS THY.

5. Les participants sont ensuite invités à se rendre sur les **lieux des exécutions** [Photo N° 12].

5.1 Le témoin **HIM HUY** reconnaît l'emplacement du palmier [Photo N°13] et du cimetière chinois [Photo N°14] dont il a parlé dans le film de Rithy Panh « S-21 ».

5.2 Le témoin **CHHUN PHAL** confirme n'être venu qu'une fois, fin 1978, pour enterrer des corps. Il a pu constater qu'il s'agissait de personnes déjà mortes mais ne peut en préciser le nombre car il faisait nuit et il n'a pas compté. Il précise qu'il « creusait le jour et enterrait la nuit ». Il dit ne pas se rappeler précisément l'endroit où se trouvaient les fosses qu'il a creusées et n'a pas de souvenir exact du cimetière chinois.

5.3 Le témoin **TENG TAY** se déclare incapable de localiser les emplacements précis, les arbres ayant beaucoup grandi.

5.4 A proximité de la fosse où ont été retrouvés des squelettes d'enfants [Photos N° 15 et 16], les témoins déclarent tous qu'ils n'ont jamais vu d'enfants à Cheung Ek : **TENG TAY**, qui précise avoir travaillé à Cheung Ek cinq à six mois, en 1978 et jusqu'à la libération, se rappelle avoir vu arriver des hommes et des femmes mais pas d'enfants. Il précise que les femmes et les hommes étaient exécutés et enterrés aux mêmes endroits. **MEAS PENGKRY** assure lui aussi n'avoir jamais vu d'enfants. **CHHUN PHAL** déclare qu'il n'y avait aucun cadavre d'enfants parmi ceux qu'il a enterrés. **HIM HUY** confirme qu'il n'a jamais vu d'enfants parmi les prisonniers transportés mais rappelle qu'il n'était pas le seul en charge du transport. Il ajoute que les enfants étaient exécutés à S-21 et que PENG s'en occupait. La **personne mise en examen** déclare que les enfants arrêtés étaient tués soit à Cheung Ek, soit à S-21. Il précise qu'il n'était pas au courant de l'utilisation de troncs d'arbres pour tuer les enfants [Photo N°17], ajoutant qu'il n'a pas lui-même donné cet ordre mais que l'hypothèse lui paraît plausible.

6. Les participants se regroupent ensuite **autour de la fosse** où, selon HIM HUY, DUCH serait venu assister aux exécutions [Photo N°18].

6.1 Le témoin **HIM HUY** varie dans ses déclarations sur le nombre de visites de Duch : après avoir

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៧ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia National Road 4, Chaom Chau, Dangkao Phnom Penh
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax:023 218941
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom CHau, Damgkao, Phnom Penh



~~00181326~~ 045/1

indiqué que celui-ci venait « *une fois de temps en temps* », il déclare qu'il ne se souvient pas du nombre de fois « mais au moins deux ». Puis, il donne des détails sur « une » visite accomplie par DUCH et HOR, expliquant que, alors qu'il se trouvait dans la maison en train de s'occuper des listes, le messenger de DUCH était venu le chercher ; il s'était alors rendu au bord de la fosse, où DUCH était assis et fumait une cigarette. Il se rappelle clairement l'endroit où DUCH lui a demandé « s'il était déterminé » et raconte une nouvelle fois comment il a alors pris une barre de fer pour tuer. Un certain flou subsistant dans ses déclarations à propos du nombre de prisonniers qu'il a ainsi exécutés, il précise que DUCH ne lui a donné l'ordre de tuer qu'un prisonnier, les autres ayant été exécutés par le groupe de TENG TAY, et que ce n'est pas le même jour que HOR lui a donné l'ordre de tuer quatre prisonniers.

6.2 La personne mise en examen dément catégoriquement cette version : Duch affirme qu'il n'est jamais venu jusqu'à l'endroit désigné par HIM HUY et répète que, la seule fois où il s'est rendu à Cheung Ek, il est resté à proximité de la maison et n'est resté que quelques minutes, prenant prétexte de ce que son téléphone ne fonctionnait pas pour rentrer à Phnom Penh. Il affirme que HIM HUY a eu peur d'être pris pour le chef de S-21 lorsqu'on l'a arrêté et emprisonné pendant 10 mois ; il a alors menti sur cette question et « continue à mentir pour garder son honneur ». HIM HUY maintient sa version.

6.3 Le témoin TENG TAY soutient qu'il n'était pas au courant de la scène décrite par HIM HUY car « il était à l'intérieur de la maison ». Il affirme n'avoir jamais vu DUCH, seulement le Camarade HOR : il est possible que DUCH soit venu à Cheung Ek sans qu'il l'ait vu, mais il n'en a jamais entendu parler.

7. Les participants sont alors invités à préciser le **rôle de chacun** à Cheung Ek.

7.1 Le témoin HIM HUY décrit ainsi ce qu'il a compris de la hiérarchie de l'époque : DUCH était le supérieur de HOR, qui était supérieur de PHAL, lui-même supérieur de PENG, qui avait sous ses ordres BOU. HIM HUY explique que HOR lui avait donné l'ordre de désigner un groupe en charge de Cheung Ek. Il précise qu'il ne recevait pas ses ordres de DUCH mais de HOR, et qu'il les transmettait à son tour à TENG TAY. Le groupe de TENG TAY, composé de huit personnes, a ainsi été affecté à Cheung Ek de 1977 jusqu'à la libération ; il était chargé de la réception des prisonniers, de creuser les fosses, de garder et d'exécuter les prisonniers.

7.2 Le témoin TENG TAY confirme qu'il a été assigné à Cheung Ek par HIM HUY, dont il recevait les ordres, et que sa tâche consistait à réceptionner les prisonniers à leur arrivée, à creuser les fosses et à les remplir après les exécutions. Après avoir déclaré que, quand les prisonniers étaient envoyés à la fosse, « il assurait la permanence dans la maison et ne savait pas ce qui se passait », il admet que les membres de son groupe étaient chargés des exécutions et reconnaît avoir lui-même procédé à certaines d'entre elles, précisant toutefois « qu'il ne s'agissait pas d'une tâche habituelle ».

7.3 La personne mise en examen explique qu'une compagnie – soit une centaine de personnes – était chargée de garder et d'exécuter les prisonniers à Cheung Ek. Avant l'arrivée de HIM HUY, il y avait une unité spéciale dirigée par PENG, dont le poste était plus important que celui de HUY. HUY était sous les ordres de PENG. Il souligne que HUY était séparé de lui par trois niveaux hiérarchiques : HUY était subordonné à PENG, lui-même subordonné à PHAL, qui était sous les ordres de HOR ; cet écart hiérarchique rend, selon lui, totalement invraisemblables les explications de HIM HUY quant à la scène qui se serait produite au bord de la fosse : Duch n'avait aucune raison de tester lui-même la fidélité de HIM HUY en lui demandant s'il était déterminé et en le poussant à tuer. Si HIM HUY n'avait pas fait son travail, PENG aurait rendu compte à HOR qui lui aurait remis un rapport, qu'il aurait lui-même transmis à SON SEN ; DUCH aurait fait des reproches à HOR, pas à HUY.

En conclusion, DUCH tient à réaffirmer qu'il s'estime responsable de toutes les activités de S-21 y compris des exécutions. Il ne se souvient pas si la décision du transfert des exécutions à Cheung Ek a été prise à son initiative ou à celle de HOR mais admet qu'une telle décision n'a pas pu se prendre sans son accord.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៥ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ភ្នំពេញ។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia National Road 4, Chaom Chau, Dangkao Phnom Penh
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax:023 218941
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh



~~00181327~~

*

A l'issue des opérations de reconstitution, tous les participants quittent les lieux sans incident à 12 h 15

La reconstitution a fait l'objet d'un enregistrement vidéo et audio dont une copie a été fournie à la personne mise en examen.

L'original du procès-verbal a été rédigé en Khmer et en français, puis traduit en anglais.

Fait à Phnom Penh, le 11 avril 2008



Les Greffiers

LY Chantola

លី ចាន់តុលា

Les Co-juges d'instruction



MARCEL Lemonde

ម៉ារសែល លេម៉ុងដេ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៥ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ភ្នំពេញ។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia National Road 4, Chaom Chau, Dangkao Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax:023 218941

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom CHau, Damgkao, Phnom Penh